

Nouvelle nomenclature interne des achats 2014

Notice d'utilisation

A partir du 1^{er} janvier 2014, le Conseil général du Cher se dote d'une nouvelle nomenclature interne des achats, fruit d'un travail collaboratif engagé avec l'ensemble des Directions tout au long de l'année 2013.

Ce nouveau référentiel est plus lisible et plus simple d'utilisation. Il facilite l'identification de la famille d'achat pertinente pour chacun de vos besoins.

Une double présentation

La nouvelle nomenclature se présente sous forme de tableau Excel en deux onglets, au lieu de 25 onglets habituels (un par lettre plus la page d'index)

1. Premier onglet : la présentation « descriptive »

Cette présentation est la plus proche sur la forme de l'ancienne nomenclature.

Pour chaque famille, elle présente, ligne à ligne :

- le portefeuille achats « métier » de rattachement ;
- le nouveau code famille, qui servira également de référence CMP dans Grand Angle ;
- le libellé de la famille d'achat ;
- la correspondance avec le ou les code(s) de la nomenclature actuelle ;
- un descriptif du contenu de la famille d'achat ;
- la (ou les) imputation(s) comptable(s) et le libellé de la nature comptable, en M52 et en M22, sur le même principe que la nomenclature actuelle (mais en une seule ligne par famille) ;
- la Direction ou le Service Acheteur pour cette famille.

Cette présentation a surtout pour intérêt, grâce aux filtres en tête de colonne, de pouvoir rapidement effectuer des recherches par mots-clés. Pour une approche par domaine métier ou par activité, la seconde présentation, dite « matricielle » est beaucoup plus efficace.

2. Deuxième onglet : la présentation matricielle

Dans la nomenclature actuelle, les achats de fournitures et de services d'un même domaine ou d'un métier sont éclatés entre plusieurs lettres, et codifiés de façon complètement indépendante.

Par exemple, en matière de véhicules, les familles d'achat sont réparties sur au moins 5 lettres, donc 5 onglets différents

Code	Intitulé de la famille d'achat
07G07	Carburants pour véhicules
07I09	Véhicules automobiles
07K04	Location de tous véhicules avec ou sans chauffeur
11O14	Contrôle technique véhicules légers
07P01	Maintenance des véhicules automobiles

Dans la présentation matricielle, les familles d'achat sont réunies par grands thèmes « métier », appelés aussi portefeuilles. Chaque portefeuille dispose d'un numéro à 2 chiffres, qui constitue le préfixe du code de chaque famille d'achat.

Au sein de chaque portefeuille, les familles d'achat sont ventilées en trois colonnes :

- Investissement : cette colonne accueille les achats correspondant à des dépenses d'investissement (ex : véhicules, mobilier,...)
- Fonctionnement : cette colonne correspond aux dépenses de fournitures (ex : pièces détachées pour véhicules, fournitures de bureau,...)
- Services : cette colonne recense les prestations de services (ex : maintenance des véhicules, réparation sur matériel mobilier)

De la position de la famille d'achat dans l'une des trois colonnes dépendra la lettre centrale de son code : I pour investissement, F pour fonctionnement, S pour service.

Les deux derniers caractères de la nouvelle codification de chaque famille correspondent à sa ligne au sein du portefeuille dont elle dépend. Ainsi, sur la première ligne du portefeuille « Gestion de parc automobile » (code provisoire 15), les 3 familles liées aux véhicules légers partagent la même terminaison ;

- Acquisition de véhicules légers (- de 3,5T) : code provisoire 15I01
- Pièces détachées pour véhicules légers : code provisoire 15F01
- Maintenance, entretien et réparation de véhicules légers : 15S01

Certaines lignes ne peuvent être complétées sur les trois colonnes, ou la collectivité n'a pas, compte tenu des choix de gestion qu'elle opère, de besoins actuels sur la totalité des trois colonnes pour chacune des lignes. Dans ce cas, les cases correspondantes sont vides.

Une fois identifiée une famille d'achat *a priori* correspondante à un besoin, l'utilisateur n'a plus qu'à cliquer sur le nom de la famille pour disposer d'un accès direct à la présentation descriptive, et vérifier la pertinence de son choix.